

## Description du bien

Le propriétaire loue l'espace HORECA du complexe touristique des grottes de Goyet, situé Rue de Strouvia 3, 5340 Gesves, soit le 1er étage du bâtiment comprenant la salle de restaurant (52 m<sup>2</sup>) et la cuisine (13m<sup>2</sup> + 6m<sup>2</sup>), la terrasse (90 m<sup>2</sup>) et la pelouse adjacente.

Les conditions précises de la location sont à déterminer de commun accord entre le propriétaire et le locataire.  
Sont exclus de cette location :

- la caverne préhistorique et les grottes en sous-sol
- le bâtiment réservé à l'accueil des visiteurs
- les pièces du rez-de-chaussée du bâtiment principal

Le bien est loué dans l'état dans lequel il se trouve, c'est-à-dire dépourvu de tout équipement.

## Destination du bien

Le bien est destiné à l'exploitation d'un commerce Horeca.

## Durée du bail

La commune propose au locataire retenu à l'issue de la procédure de sélection la conclusion d'un bail d'une durée de 9 ans, le propriétaire et le bénéficiaire pouvant mettre fin à la convention moyennant un préavis de six mois.

## Visites

Les candidats locataires doivent, préalablement au dépôt de leur dossier de candidature, visiter le bien en question, en contactant l'administration communale avant le 18/02/2022 ([patrimoine@gesves.be](mailto:patrimoine@gesves.be)).

## Candidatures

Les dossiers de candidature sont adressés par écrit avant le 08/03/2022 – 12h00 à :

Commune de Gesves  
A l'attention de Madame Marie-Astrid HARDY, Directrice générale  
Chaussée de Gramptinne 112  
5340 GESVES  
Ou par mail : [dg@gesves.be](mailto:dg@gesves.be)

Le dossier de candidature comprendra l'attestation de visite du site et décrira au minimum :

- Le type de services et de produits proposés
- Les horaires d'ouverture envisagés
- L'expérience ou formation du candidat locataire dans le secteur de la restauration
- Le loyer proposé, hors charge
- L'intégration du projet dans son environnement

## Analyse des candidatures

Un jury analysera les candidatures déposées. Ce jury est composé comme suit :

- Les membres du Collège communal
- Un représentant du groupe de la minorité du Conseil communal
- La Directrice générale de la commune et un représentant de l'Office du Tourisme et de la Culture
- Un représentant du préhistomuseum de Ramioul

Au besoin, une rencontre entre le jury et les candidats locataires peut être organisée.

Le jury transmet son analyse des candidatures au Conseil communal, qui choisira le locataire parmi la/les personnes proposées(s).